



Pacte vert européen : une bonne nouvelle pour la nature

Extrait du *Journal en français facile* du 17 juin 2024

Adrien Delgrange :

C'est une journée historique pour la nature. Un jour à retenir aussi pour les efforts de lutte contre le changement climatique. Après des mois d'hésitations et d'intenses discussions, un des textes les plus importants du Pacte vert européen validé. Autrement dit, la loi sur la restauration de la nature a reçu aujourd'hui l'accord de la majorité des ministres de l'Environnement de l'Union européenne. Stéphanie Schüller, bonjour.

Stéphanie Schüller :

Bonjour Adrien.

Adrien Delgrange :

Alors, dites-nous quelle est l'importance de cette loi ?

Stéphanie Schüller :

Alors ce texte prévoit la restauration, c'est-à-dire la réparation des espaces naturels qu'on appelle écosystèmes dans les 27 pays de l'Union européenne.

Adrien Delgrange :

Alors pourquoi est-il nécessaire de restaurer ces espaces naturels ?

Stéphanie Schüller :

Eh bien parce que nous les avons abîmés. Je vous donne quelques exemples. Nos rivières sont trop régulées. Nous les avons enfermées dans des lits en béton ou en pierre. Ce faisant, nous avons asséché les zones humides, les marais, les tourbières pour en faire des terres agricoles ou pour y construire des maisons ou des entreprises. Nous avons donc artificialisé les sols, nous les avons bétonnés, ce qui empêche l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols. D'autres écosystèmes sont, par exemple, la forêt ou encore la mer, toutes deux surexploitées. Aujourd'hui, on estime que 80 % des habitats naturels de l'Union européenne sont en mauvais, voire en très mauvais état.

Adrien Delgrange :

Et cela, Stéphanie, a de nombreuses conséquences.

Stéphanie Schüller :

Oui, tout d'abord, l'effondrement de la biodiversité, bien sûr. Le mauvais état de la nature nous rend aussi beaucoup plus vulnérables face aux effets du changement climatique, comme les pluies extrêmes par exemple. La lutte contre le réchauffement climatique ne peut pas se faire sans la nature. C'est ce qu'explique Faustine Bas-Defossez, directrice Nature Santé Environnement au Bureau européen de l'environnement à Bruxelles.

Faustine Bas-Defossez :

Les prairies permettent de capter le CO2, donc d'atténuer le réchauffement climatique et en même temps, de protéger les zones humides permet d'être plus résilient face au réchauffement climatique, d'éviter des inondations notamment.



Ça permet de faire des zones tampons, mais aussi de rafraîchir l'atmosphère en sachant qu'on sera de plus en plus confronté à des vagues de chaleur. Et la nature est un allié clair pour permettre de respirer, on va dire.

Adrien Delgrange :

Enfin, grâce à cette loi, Stéphanie, votée aujourd'hui sur la restauration de la nature, 30 % des habitats naturels de l'Union européenne qui sont aujourd'hui en mauvais état, doivent être restaurés d'ici 2030.

Stéphanie Schüler :

Et même 90 % de ces écosystèmes d'ici 2050. Cette loi définit donc des objectifs qui sont juridiquement contraignants. C'est une première mondiale Adrien, et c'est pourquoi ce texte est d'ores et déjà qualifié d'historique.

Adrien Delgrange :

Merci Stéphanie. Stéphanie Schüler dans votre Journal en français facile.

Lexique

L'écosystème : un espace naturel ; une rivière ; un lit ; une zone humide ; un marais ; une tourbière ; une forêt ; une mer ; la biodiversité ; un habitat naturel.

Les phénomènes naturels : une pluie extrême ; une inondation ; une vague de chaleur.

La dégradation : abîmer ; réguler ; enfermer ; assécher ; artificialiser ; bétonner ; surexploiter.